

OMPI



SCIT/SDWG/10/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 novembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES
ET LA DOCUMENTATION**

Dixième session
Genève, 17 – 21 novembre 2008

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a tenu sa dixième session du 17 au 21 novembre 2008.
2. Les États ci-après membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Lituanie, Maroc, Mexique, Norvège, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Ukraine (40).
3. En leur qualité de membres du SCIT, les représentants des organisations ci-après ont pris part à la session : Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques et dessins et modèles) (OHMI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Office européen des brevets (OEP), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) (6).

4. Le représentant de l'Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom) a pris part à la session en qualité d'observateur.
5. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

6. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
7. Durant la procédure d'adoption du présent rapport, il a été convenu que celui-ci devait contenir une mention des observations sur l'avenir du SCIT, organe principal du SDWG, faites par le directeur général dans son discours d'ouverture. Ainsi que l'avait dit le directeur général, ces observations devaient être comprises comme des remarques purement provisoires puisque le Bureau international devait encore examiner cette question avec les États membres de l'OMPI et en débattre. Le directeur général a rappelé que le SDWG n'avait pas de séance plénière à laquelle faire rapport parce que le SCIT ne s'était pas réuni en plénière depuis un certain nombre d'années. Le Bureau international avait l'intention d'examiner cette question et proposerait à ce sujet un point à inscrire à l'ordre du jour des assemblées des États membres, prévues en septembre 2009.
8. Le directeur général a indiqué que le SCIT, en l'état actuel des choses, appelait une réorganisation. Le Bureau international établirait une proposition sur la marche à suivre avec le SCIT et le SCIT plénier, qu'il soumettrait pour examen et décision par les États membres de l'OMPI en septembre 2009. En outre, il a indiqué que, à ce jour, le SDWG était le seul organe actif du SCIT et que l'OMPI n'avait pas, par exemple, de structure d'examen des aspects portant sur les questions de politique liées à l'information en matière de brevets comme cela avait été le cas par le passé avec l'ancien Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI). Les statistiques sur la propriété industrielle devraient aussi pouvoir être examinées dans le cadre d'une structure appropriée; au cours des deux dernières années, le Bureau international avait publié des rapports sur les statistiques relatives aux brevets ainsi que des statistiques assez détaillées sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Compte tenu du fait que lesdits rapports avaient été très bien accueillis, le Bureau international élargirait la portée de ces rapports en vue d'y englober désormais les marques et les dessins et modèles industriels. Par conséquent, dans le cadre d'une première voie d'approche à étudier, le nouvel organe pourrait aborder des questions de politique concernant l'information en matière de propriété industrielle, la question des normes dans le domaine de l'information en propriété industrielle (y compris certains aspects de la documentation et du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*) ainsi que des statistiques sur la propriété industrielle. Toutes ces premières idées devraient être examinées minutieusement et débattues avec les États membres de l'OMPI en 2009.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

9. Le SDWG a élu à l'unanimité M. Bruce Cox (États-Unis d'Amérique) président et Mmes Samantha Hoy (Australie) et Anna Grashchenkova (Fédération de Russie) vice-présidentes.

10. M. Angel López Solanas, chef de la Section des normes et de la documentation, a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

11. Le Secrétariat a proposé l'adjonction à l'ordre du jour d'un point 10.d) ainsi libellé :

“Présentation, par l'Office européen des brevets, du Global Patent Index”.

12. Le SDWG a adopté à l'unanimité l'ordre du jour révisé, qui fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

13. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

EXPOSÉS

14. Les exposés présentés au cours de cette session du SDWG ainsi que les documents de travail se trouvent sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=16703.

Point 4 de l'ordre du jour : Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C (tâche n° 30)

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/2 relatif aux progrès réalisés par l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C eu égard à la révision de la norme ST.10/C de l'OMPI, qui contient des recommandations concernant la présentation des éléments de données bibliographiques des documents de brevet publiés. Le SDWG a pris note du rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C figurant dans l'annexe du document SCIT/SDWG/10/2 ainsi que du rapport verbal sur l'état d'avancement des travaux, présenté par le responsable de l'équipe d'experts.

16. L'équipe d'experts a demandé au SDWG de formuler des observations et de donner des orientations sur les questions ci-après soulevées au cours des débats relatifs à l'élaboration de la proposition de révision de la norme ST.10/C de l'OMPI :

a) La révision doit-elle porter uniquement sur le contenu actuel de la norme ST.10/C de l'OMPI, c'est-à-dire sur les recommandations concernant les brevets seulement?

b) Les recommandations concernant les marques et les dessins et modèles industriels doivent-elles être ajoutées à la version révisée de la norme ST.10/C de l'OMPI?

c) Les recommandations concernant les identificateurs de ressource uniforme doivent-elles être ajoutées à la version révisée de la norme ST.10/C de l'OMPI?

d) Comment et quand poursuivre l'enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle en ce qui concerne l'utilisation du chiffre de contrôle dans les numéros de demande?

17. À l'issue des délibérations, le SDWG est convenu que l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C devait d'abord concentrer ses efforts sur la finalisation de la proposition relative à la révision de la norme ST.10/C de l'OMPI pour les recommandations sur les brevets uniquement, c'est-à-dire le contenu actuel.

18. Le SDWG est convenu que, après l'adoption de la version révisée de la norme ST.10/C de l'OMPI et l'adoption d'une nouvelle norme ST.67 de l'OMPI (concernant les éléments figuratifs des marques), l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques devrait utiliser la norme révisée ST.10/C de l'OMPI comme modèle pour élaborer une proposition sur une nouvelle norme analogue relative à la présentation des données bibliographiques des marques.

19. Le SDWG est convenu que toute décision concernant l'établissement d'une nouvelle norme OMPI analogue à la norme ST.10/C de l'OMPI pour les dessins et modèles industriels devait être différée jusqu'à l'adoption par le SDWG, à une session ultérieure, de la version révisée de la norme ST.10/C de l'OMPI car, pour le moment, il n'existait pas, pour les dessins et modèles industriels, une équipe d'experts comme il existait pour les marques une Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques.

20. En ce qui concerne l'élaboration de recommandations sur les identificateurs de ressource uniforme, le SDWG a estimé que cette question devait être traitée par une autre équipe d'experts. Toutefois, il est convenu que des délibérations ultérieures seraient nécessaires à sa session suivante en 2009, dans le cadre d'un point de l'ordre du jour relatif à l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C.

21. Le SDWG a pris note que, en ce qui concerne les recommandations figurant dans la norme ST.13 de l'OMPI pour les numéros de demande, le Bureau international avait demandé, à la session précédente, de maintenir dans le *Manuel de l'OMPI sur la formation et la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI"), une liste de codes correspondant aux types de droits de propriété industrielle, de codes utilisés en interne à inclure dans le numéro d'ordre à neuf chiffres et de chiffres de contrôle. Cela signifie que, en ce qui concerne les numéros de demande, il sera nécessaire d'interroger les offices de propriété industrielle sur les trois points suivants : les codes utilisés pour identifier les droits de propriété industrielle, les codes utilisés en interne et le chiffre de contrôle. Celui-ci a fait l'objet de l'enquête mentionnée dans le paragraphe 16.d) ci-dessus. Le SDWG s'est aussi demandé si cette enquête devait être effectuée dans le cadre d'une nouvelle actualisation ou révision de l'étude publiée dans la partie 7.2 du Manuel de l'OMPI (ancien appendice de la norme ST.10/C de l'OMPI) relative au mode de présentation des numéros de demande.

22. Le SDWG est convenu que l'enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle en ce qui concernait l'utilisation du chiffre de contrôle dans les numéros de demande ne devait pas être effectuée pour l'instant. À la place, après avoir finalisé la révision de la norme ST.10/C de l'OMPI, l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C devra élaborer un questionnaire à l'intention des offices de propriété industrielle pour collecter des informations sur les numéros de demande que lesdits offices utilisent. Les questions à examiner dans le cadre du questionnaire devront être tranchées par le SDWG à sa session suivante.
23. Le SDWG a examiné l'incidence de la révision de la norme ST.13 de l'OMPI, adoptée à sa session précédente, sur les normes ST.6, ST.10/B et ST.34 de l'OMPI.
24. Après délibérations, le SDWG est convenu qu'il n'était pas nécessaire de modifier la norme ST.6 de l'OMPI. En outre, il a approuvé les modifications d'ordre rédactionnel ci-après pour les normes ST.10/B et ST.34 de l'OMPI :
- a) les mots "ni le numéro de la demande conformément à la norme ST.13 de l'OMPI" devront être ajoutés dans la dernière partie du paragraphe 11 de la norme ST.10/B de l'OMPI, qui sera ainsi libellé : "le code à barres n'a pas été mis à jour de façon à incorporer la date de publication conformément à la norme ST.1 de l'OMPI, ni le numéro de la demande conformément à la norme ST.13, car les codes à barres sont très peu utilisés par les offices de propriété industrielle et les autres utilisateurs. On ne s'attend pas à ce que de nouveaux utilisateurs s'en servent à l'avenir"; et
 - b) la note d'introduction de la norme ST.34 devra être remplacée par une nouvelle note ainsi libellée : "Depuis la dernière révision de la norme ST.34 de l'OMPI, adoptée le 30 mai 1997, des modifications importantes ont été apportées à certaines normes de l'OMPI susmentionnées, au nombre desquelles l'adoption, le 21 février 2008, d'une version révisée de la norme ST.13 de l'OMPI (recommandation concernant la numérotation des demandes de droits de propriété industrielle). Il convient de noter que la norme ST.13 de l'OMPI contient les recommandations applicables aux formats électroniques. Lorsqu'un office de propriété industrielle utilise la norme ST.13 de l'OMPI pour les numéros de demande, il ne doit pas utiliser la norme ST.34 de l'OMPI."

Point 5 de l'ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.22 (tâche n° 37)

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/3 relatif à la révision de la norme ST.22 de l'OMPI, qui contient des recommandations ayant pour objet de faciliter la reconnaissance optique des caractères (ROC).
26. Le SDWG a pris note du rapport verbal du responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.22 sur les travaux menés à bien par ladite équipe en vue de l'élaboration d'une proposition de révision de la norme ST.22 de l'OMPI et aux fins d'autres points du mandat qui lui avait été confié par le SDWG. La proposition de révision de la norme ST.22 de l'OMPI contenait les deux modifications ci-après, à apporter à la version soumise à la huitième session du SDWG tenue en mars 2007 :

a) harmonisation avec le format commun de demande (CAF) pour les offices de la coopération trilatérale, et

b) absence de recommandation détaillée pour le japonais et le coréen.

27. Après délibérations, le SDWG a adopté la révision de la norme ST.22 de l'OMPI telle que reproduite dans l'annexe du document SCIT/SDWG/10/3, avec les modifications suivantes :

a) les mots "de préférence 80" devront être incorporés dans le paragraphe 10.b), désormais libellé : "le poids du papier doit être compris entre 70 et 120 g/m², et être de préférence de 80 g/m²";

b) les mots "combinaisons de" devront être incorporés dans le titre précédant le paragraphe 42 afin d'obtenir le libellé suivant : "Recommandations relatives aux combinaisons de langues";

c) les mots "à moins que cela ne soit nécessaire" devront être ajoutés à la fin du paragraphe 42, désormais ainsi libellé : "La combinaison de langues asiatiques (c'est-à-dire reposant sur des idéogrammes) et européennes (c'est-à-dire utilisant les alphabets latin et cyrillique) posant un problème aux fins de la reconnaissance optique, il convient d'éviter d'y avoir recours dans les sections et dans les pages des demandes de brevets, à moins que cela ne soit nécessaire".

28. Le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.22 a soumis un projet de questionnaire à l'intention des offices de propriété industrielle relatif à l'utilisation et à la mise en œuvre de la norme révisée ST.22 de l'OMPI.

29. Le SDWG a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.22 d'établir une version révisée du questionnaire mentionné dans le paragraphe qui précède, pour examen à sa session suivante. Le nouveau questionnaire devra aussi comprendre des questions sur les pratiques des offices de propriété industrielle en matière de reconnaissance optique des caractères, y compris les logiciels et le matériel utilisés et l'ordonnancement des opérations.

30. Le SDWG est convenu que l'enquête à l'intention des offices de propriété industrielle sur la norme révisée ST.22 serait effectuée au plus tôt en juin 2010.

Point 6 de l'ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.3 de l'OMPI (tâche n° 33)

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/4 relatif à la proposition de suspension de la révision de la norme ST.3 de l'OMPI en conservant la forme brève du nom du pays République de Moldova telle qu'elle figure actuellement dans la norme ST.3 de l'OMPI, à savoir "République de Moldova".

32. Le SDWG a pris note des informations générales contenues dans le document SCIT/SDWG/10/4 et a accepté de conserver la forme brève du nom de pays République de Moldova dans la norme ST.3 de l'OMPI telle qu'elle y figure actuellement, à savoir "République de Moldova".

Point 7 de l'ordre du jour : rapport présenté par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 (tâche n° 38)

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/5, qui contenait un rapport intérimaire, établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36, sur la révision de la norme ST.36 de l'OMPI.

34. Le SDWG a noté que l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 avait introduit un nouveau formulaire intitulé "Proposal For Revision (PFR) of WIPO Standard ST.36" (proposition de révision de la norme ST.36 de l'OMPI) et a aussi noté que les fichiers PFR soumis et approuvés étaient disponibles sur le site Web de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36, à l'adresse <http://www.wipo.int/scit/en/taskforce/st36/pfr-intro.html>.

35. Le SDWG a noté que l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 avait révisé ladite norme, en particulier les annexes A et C, conformément au mandat qu'il lui avait initialement confié. Le mandat initial consistait à aligner la norme ST.36 de l'OMPI sur les changements apportés à l'annexe F des Instructions administratives du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (voir le paragraphe 61 du document SCIT/SDWG/8/14). Les annexes A et C ont aussi été révisées pour tenir compte des PFR ST.36/2008/001, 003, 004, 006, et 008, approuvés par l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 de mars à août 2008.

36. Le SDWG a aussi noté que la nouvelle version 2.0 des annexes A et C de la norme ST.36 de l'OMPI avait été adoptée par l'équipe d'experts le 15 septembre 2008 et mise le 30 septembre 2008 sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse http://www.wipo.int/standards/fr/xml_material/st36/.

37. Le SDWG a en outre noté que l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 était convenue que la révision des annexes A et C de la norme ST.36 de l'OMPI serait publiée, le cas échéant, deux fois par an, en mars et en septembre.

38. Conformément à la demande du SDWG (voir le paragraphe 20 du document SCIT/SDWG/9/12), l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 s'est penchée sur la question de savoir si la norme ST.36 de l'OMPI devait être révisée à la suite de la révision de la norme ST.13 de l'OMPI. Le SDWG a noté que ladite équipe était convenue que la révision de la norme ST.13 de l'OMPI n'avait pas d'incidence sur la norme ST.36 de l'OMPI.

39. En ce qui concerne les délibérations en cours, le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 a indiqué que son équipe continuait d'examiner plusieurs questions en suspens, à savoir des propositions faites par l'Équipe d'experts chargée des pratiques en matière de citations (voir le paragraphe 35 du document SCIT/SDWG/9/12), les trois PFR ST.36/2008/002, 005 et 007 restants (voir le paragraphe 20 du document SCIT/SDWG/10/5) et l'incorporation de nouvelles versions de DTD (Document Type Definitions), couramment utilisées dans l'industrie, dans la norme ST.36 de l'OMPI (voir le paragraphe 21 du document SCIT/SDWG/10/5).

Point 8 de l'ordre du jour : enquête sur la pratique des offices de propriété industrielle concernant les codes utilisés en interne ou ponctuellement (tâche n° 26)

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/6 relatif à l'enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle concernant les codes utilisés en interne ou ponctuellement, qui fait l'objet de l'annexe du document SCIT/SDWG/10/6.

41. Lors des délibérations, les délégations du Royaume-Uni et de la Suède ont informé le SDWG que leurs offices respectifs n'utilisaient pas de codes en interne, ni ponctuellement, pour les brevets, les marques ou les dessins et modèles industriels. Le SDWG a aussi pris note des informations complémentaires concernant les codes utilisés en interne ou ponctuellement par l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine.

42. Le SDWG est convenu que les réponses fournies par les délégations du Royaume-Uni et de la Suède seraient ajoutées dans les trois tableaux de l'enquête. Il est aussi convenu que les informations complémentaires fournies par l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine seraient incorporées dans le tableau I pour les brevets et dans le tableau III pour les dessins et modèles industriels. Le SDWG a noté que les paragraphes 5 à 7 de l'enquête seraient modifiés compte tenu des informations complémentaires fournies.

43. Le SDWG a accepté de supprimer les deux colonnes intitulées "Origine" et "Présentation à l'extérieur" dans les tableaux de l'enquête puisqu'ils ne contiennent que peu d'informations utiles. Il a demandé que les informations utiles figurant dans ces deux colonnes, par exemple les informations fournies par l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque, soient transférées par le Bureau international dans la colonne intitulée "Observations".

44. Après délibérations, le SDWG a demandé que le Bureau international publie l'enquête dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, avec les modifications mentionnées dans les deux paragraphes précédents.

Point 9 de l'ordre du jour : pratiques des offices de brevets en matière de citations (tâche n° 36)

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/7 traitant de la façon de créer et de retrouver les références citées.

46. Le SDWG a pris note du rapport verbal présenté par le responsable de l'équipe d'experts, qui a décrit l'avancement des travaux concernant la tâche n° 36.

47. Le SDWG a examiné et approuvé la publication des "Pratiques des offices de propriété industrielle en matière de citations" remplaçant l'étude existante sur les "Pratiques des offices de brevets en matière de citations" qui figurait dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI.

48. La nouvelle version de l'étude devra être reproduite à partir de l'annexe du document SCIT/SDWG/10/7 (issue des réponses au questionnaire diffusé sous couvert de la circulaire C. SCIT 2651) et devrait comporter les modifications ci-après :

- le paragraphe 10 de la page 3 renverra aux “éléments communs internationaux (ICE)” au lieu des “DTD”;
- la troisième ligne de la page 7 devra indiquer “40” réponses reçues au lieu de “39”;
- à la page 7, l'observation de la délégation indonésienne concernant la question 2 devra être libellée comme suit : “Les références citées ne sont pas encore disponibles dans les documents de brevet publiés”; et
- à la page 15, la question 15 devra comporter le tableau d'observations ci-après :

| Office | Observations – question n° 15 |
|--------|---|
| AU | Les réponses de l'office AU s'appuient sur des rapports de recherche bilatéraux. |
| FI | Les rapports de recherche internationale sont publiés par l'OMPI. |
| RU | L'office RU rédige le rapport de recherche internationale. L'OMPI publie le rapport de recherche internationale. |
| WO | Les réponses de l'office WO s'appuient sur le rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre I) et sur le rapport d'examen préliminaire international/rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre II). |

Nombre total d'observations : 4

49. Le SDWG a pris note de la publication de la définition révisée du terme “citation” dans le glossaire de l'OMPI qui figure dans la partie 8 du Manuel de l'OMPI.

50. Le SDWG a pris note de la publication de la norme ST.14 de l'OMPI révisée.

Point 10.a) de l'ordre du jour : présentation du Bureau international sur le Service d'accès numérique aux documents de priorité

51. Le Bureau international a présenté un exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Service d'accès numérique aux documents de priorité, dont la mise en service est prévue pour avril 2009. Initialement, les travaux de développement de système avaient considérablement profité de la coopération entre le Bureau international et plusieurs offices participants, à savoir l'Office finlandais des brevets, l'Office japonais des brevets, l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et l'Office européen des brevets. L'exposé a porté sur les caractéristiques commerciales et les aspects techniques de ces travaux, notamment l'architecture technique, le calendrier du projet et une brève démonstration du portail des déposants. Les offices de propriété intellectuelle ont été encouragés à participer très tôt aux travaux et à faire part de leur intérêt au Bureau international.

Point 10.b) de l'ordre du jour : rapport verbal présenté par le Bureau international sur les modifications de l'annexe C des instructions administratives du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de la norme ST.25 de l'OMPI

52. Le Bureau international a informé le SDWG que les consultations en rapport avec le PCT sur le projet de modifications relatives à la "Norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes internationales de brevet déposées selon le PCT" objet de l'annexe C des instructions administratives du PCT, qui duraient depuis quelque temps, ont été achevées et qu'un accord était intervenu en vue de modifier l'annexe C et les sections correspondantes des instructions administratives du PCT avec effet au 1^{er} juillet 2009. Les modifications de l'annexe C visaient principalement à clairement distinguer entre, d'une part, les dispositions applicables aux listages de séquences faisant partie de la demande et, d'autre part, les dispositions applicables en ce qui concerne les listages de séquences ne faisant pas partie de la demande mais remis aux fins de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

53. Le Bureau international a pris note du fait que, suite aux modifications relatives à l'annexe C, la norme ST.25 de l'OMPI, qui recommandait aux offices d'appliquer les dispositions énoncées dans la norme du PCT sur le listage des séquences *mutatis mutandis* à toutes les demandes de brevet autres que les demandes internationales selon le PCT, nécessitaient également une modification. Le Secrétariat a déclaré qu'il présenterait au SDWG, pour adoption à sa prochaine session, une proposition de modification de la norme ST.25 de l'OMPI compte tenu des éléments précités.

54. Le SDWG a pris note du rapport du Bureau international.

Point 10.c) de l'ordre du jour : rapport verbal présenté par le Bureau international sur l'utilisation de la norme ST.66 de l'OMPI par le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

55. Lors de son exposé verbal, le Bureau international a informé le SDWG que les travaux avaient commencé à rendre le mécanisme de communication électronique appelé Madrid Electronic Communications (MECA) compatible avec la norme ST.66 de l'OMPI.

56. Le Bureau international a rappelé qu'il existait trois variantes de MECA :

a) Romarin MECA permettant de fournir l'état actuel d'un enregistrement international;

b) Notification MECA pour les communications envoyées aux offices de propriété intellectuelle par l'OMPI; et

c) Input MECA pour les communications envoyées à l'OMPI par les offices de propriété intellectuelle.

57. Le Bureau international a déjà fait savoir au SDWG que les trois variantes de MECA seraient converties afin d'obtenir des données étiquetées dans un format conforme à la norme ST.66 de l'OMPI au fur et à mesure des besoins des offices de propriété intellectuelle. Il a rendu compte de l'état d'avancement suivant sur l'utilisation de la norme ST.66 de l'OMPI par le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques :

a) pour ce qui est de Romarin MECA, les travaux avaient démarré à la demande du l'OBPI et de l'OHMI, essentiellement dans le cadre du projet TMview de l'OHMI. Les travaux étaient presque terminés. Le Bureau international avait créé des données de mise à jour quotidienne qui étaient disponibles sur <ftp://ftpird.wipo.int/wipo/madrid/romarin/ST66>. Les données étaient fournies telles quelles et le Bureau international accueillait favorablement tout commentaire;

b) s'agissant de Notification MECA, les travaux ont débuté à la demande de l'Office allemand des brevets et des marques et de l'Office japonais des brevets. Une version provisoire initiale du schéma et quelques fichiers types avaient été envoyés aux deux offices. Comme pour la version de Romarin MECA, il était nécessaire d'apporter quelques modifications à la norme ST.66 de l'OMPI. Le Bureau international soumettrait à l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 une proposition une fois la version provisoire terminée; et

c) en ce qui concerne Input MECA, aucun travail n'avait encore été lancé. Toutefois, compte tenu de l'intérêt exprimé par l'Office japonais des brevets pour la création de données étiquetées converties dans un format conforme à la norme ST.66 de l'OMPI, le Bureau international a informé le SDWG que les travaux devraient commencer sous peu.

Point 10.d) de l'ordre du jour : exposé de l'Office européen des brevets sur le Global Patent Index (GPI)

58. Un représentant de l'OEB a présenté un exposé sur un nouveau service d'information en matière de brevets, le "Global Patent Index (GPI)".

59. Le GPI est le successeur actuel de la série Espace GlobalPat et pourrait présenter un intérêt pour les offices de petite et de moyenne taille, les centres régionaux d'information en matière de brevets et d'autres utilisateurs des informations relatives aux brevets. Le GPI, qui se trouve actuellement dans sa phase pilote et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de 2009, comprend des données bibliographiques provenant de plus de 65 millions documents de brevet, ainsi que des informations relatives aux familles de brevets ou au statut juridique et des informations citées provenant de plus de 75 offices de brevets qui seront actualisées chaque semaine. Le GPI, basé sur la technologie de recherche Mimosa, permet de réaliser des recherches avancées à l'aide d'une centaine de critères de recherche possibles. Des résultats de recherche configurables peuvent être téléchargés. Le GPI fournit des liens renvoyant aux classifications, aux membres de la famille de brevets et à d'autres documents. La politique des prix d'accès au GPI n'a pas encore été fixée.

Point 11 de l'ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI (tâche n° 33)

60. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/8 proposant l'adjonction à la liste figurant dans la norme ST.60 de l'OMPI d'un nouveau code d'identification numérique internationalement agréée en matière de données bibliographiques, code INID (834).

61. Le SDWG a adopté la révision de la norme ST.60 de l'OMPI qui figure aux pages 5 et 9 de l'annexe II du document SCIT/SDWG/10/8.

62. Le SDWG a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 d'envisager d'apporter les modifications correspondantes à la norme ST.66 de l'OMPI par suite de la révision de la norme ST.60 de l'OMPI.

Point 12 de l'ordre du jour : rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques (tâche n° 20) présenté oralement par le responsable de la tâche

63. Le SDWG a pris note du rapport verbal présenté par le responsable de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques, qui a décrit l'avancement des travaux relatifs à la tâche n° 20 portant sur l'élaboration d'une recommandation concernant le traitement électronique des éléments figuratifs des marques.

64. Le SDWG a noté que la proposition de recommandation était toujours en cours d'examen par l'équipe d'experts.

65. Le responsable de l'équipe d'experts a rappelé au SDWG que, à sa neuvième session, tenue en février 2008, il avait convenu que l'équipe d'experts devait d'abord élaborer une nouvelle norme sur la gestion électronique des éléments figuratifs des marques uniquement. Ensuite, lorsqu'un consensus se serait dégagé sur la nouvelle norme de l'OMPI relative aux marques, celle-ci serait étendue aux brevets et aux dessins et modèles industriels. Le responsable de l'équipe d'experts a informé le SDWG que le groupe de travail sur le PCT, à sa première session, tenue en mai 2008, avait invité le SDWG à présenter des recommandations formuler des recommandations relatives aux normes techniques appropriées pour les photographies et les dessins en couleur susceptibles de figurer dans des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques (voir le paragraphe 71 du document PCT/WG/1/16).

Point 13 de l'ordre du jour : rapports techniques annuels (ATR) sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels (tâche n° 24)

66. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/9 concernant les questions relatives aux rapports techniques annuels (ATR).

67. Le SDWG a pris note du rapport verbal présenté par le responsable de l'Équipe d'experts concernant l'avancement des travaux relatifs à la tâche n° 24, en particulier les deux ATR déposés pour l'année 2007 et un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux relatifs au projet d'une durée de deux ans destiné à améliorer la visibilité des ATR ainsi que l'accès à ces derniers.

Point 14 de l'ordre du jour : rapport verbal concernant le site Web consacré au Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (tâche n° 26)

68. Le SDWG a pris note du rapport verbal présenté par le responsable de l'équipe d'experts faisant notamment le point sur les travaux relatifs à la tâche n° 26 portant sur la mise à jour du manuel de l'OMPI et sur les travaux en cours relatifs aux exigences des utilisateurs concernant un nouveau système de gestion des informations du manuel de l'OMPI.

Point 15 de l'ordre du jour : examen de la liste des tâches du SDWG

69. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/10.

70. Après une brève présentation par le Secrétariat, le SDWG a examiné les tâches figurant dans l'annexe I du document SCIT/SDWG/10/10 et, en sus de l'actualisation des informations sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ces tâches, dont il a pris connaissance à sa dixième session, en particulier les informations fournies au SDWG dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour (intitulé "Échange d'informations"), est convenu de ce qui suit :

Tâche n° 17 : le paragraphe III.3 révisé s'établirait comme suit : "l'OEB, à la onzième session du SDWG, rendrait compte des discussions menées par les offices de la coopération trilatérale en ce qui concerne une proposition relative à la mise en forme et à la transmission indépendantes du support des informations en matière de brevets";

Tâche n° 26 : enlever l'élément d) sur "les publications de l'OMPI sur support électronique qui contiennent de l'information en matière de propriété industrielle" de la liste figurant dans la définition de la tâche n° 26.

Point 16 de l'ordre du jour : calendrier des activités

71. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/10/11.

72. Le Secrétariat a proposé au SDWG que la prochaine session se tienne du 26 au 30 octobre 2009 et a indiqué que le 26 juillet 2009 constituerait la date limite de réception, par le Secrétariat, de tous les documents en rapport avec la session suivante.

73. Le SDWG est convenu que sa onzième session se tiendrait en principe du 26 au 30 octobre 2009.

Réunions des équipes d'experts du SDWG

74. Lors de la session en cours, les équipes d'experts du SDWG ci-après ont tenu des réunions informelles : l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C, l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques, l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36. Les responsables de ces équipes ont informé le SDWG des progrès accomplis en ce qui concerne leurs tâches respectives durant ces réunions.

Départ à la retraite de MM. Paul Brewin (Office européen des brevets), Edmond Rishell (États-Unis d'Amérique) et Leif Stolt (Suède)

75. Le SDWG saisit l'occasion pour remercier MM. Paul Brewin (Office européen des brevets), Edmond Rishell (États-Unis d'Amérique) et Leif Stolt (Suède) pour leur participation active pendant de nombreuses années aux réunions du SDWG et de son prédécesseur, à savoir le Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), ainsi qu'à d'autres groupes de discussion. MM. Brewin, Rishell et Stolt ont apporté une contribution aussi immense que remarquable à la question de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle ainsi qu'à la coopération internationale dans ce domaine. Le SDWG leur adresse ses meilleurs vœux de bonne et heureuse retraite.

Point 17 de l'ordre du jour : adoption du rapport de la session

76. Le présent rapport a été adopté par les participants de la dixième session du SDWG par l'intermédiaire d'un forum électronique d'accès restreint.

Point 18 de l'ordre du jour : clôture de la session

77. La réunion a été clôturée après que les responsables des équipes d'experts ont fait rapport sur les réunions informelles de leurs équipes respectives

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Michael TWUM-DARKO, Chief Information Officer, Department of Trade and Industry, Companies and Intellectual Property Registration Office (CIPRO), Pretoria

Peet PIENAAR, Enterprise Architect, Department of Trade and Industry, Companies and Intellectual Property Registration Office (CIPRO), Pretoria

ALGÉRIE/ALGERIA

Mourad HADDADI, chef du Service informatique, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

ALLEMAGNE/GERMANY

Konrad HOFFMANN, Patent Examiner, IT International Cooperation, German Patent and Trade Mark Office, Munich

ARGENTINE/ARGENTINA

FASTAME Ines (Sra.), Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Samantha HOY (Ms.), Manager, International ICT Cooperation, Business and Information Management Solutions Group, IP Australia, Woden ACT

AUTRICHE/AUSTRIA

Katharina FASTENBAUER (Mrs.), Deputy Vice-President Technics, Head of Technical Central Unit ST, Austrian Patent Office, Vienna

BARBADE/BARBADOS

Corlita BABB-SCHAEFER (Mrs.), Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Yulia KHORUK (Mrs.), Main Specialist, Information and Methodology Division, National Center of Intellectual Property, Minsk

BRÉSIL/BRAZIL

Ademir TARDELLI, Vice-President, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Raul SUSTER, Head, Centre of Publication, Documentation and Information Technology, National Institute of Industrial Property, Rio de Janeiro

BULGARIE/BULGARIA

Ivanka TONEVA (Ms.), Head, Patent Information and Documentation Department, Patent Office, Sofia

Ivanka DIMITROVA (Ms.), Junior Expert, Patent Information and Documentation Department, Patent Office, Sofia

CANADA

John ROMBOUTS, Manager, Technical Architecture, Planning and Coordination services, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau, Québec

CHINE/CHINA

ZHAO Sheng, Official, Information Resource Management Division, Automation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

TANG Yanli (Ms.), Official, Management of Data Process Division, Patent Documentation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

WEN Xiong, Computer Division, China Trademark Office, Beijing

ÉGYPTE/EGYPT

Mohamed Hassan Moustafa BALAS, IT Manager, Egyptian Patent Office, Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Rosa CARRERAS DURBÁN (Sra.), Coordinadora del Área de Proyectos Tecnológicos Internacionales, División Tecnologías de la Información, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

Francisco José MORENO GÓMEZ, Jefe, Servicio de Documentación, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Betty ANDREWS (Mrs.), Director, Office of Trademark Program Control, United States Patent and Trademark Office, Alexandria, Virginia

Bruce COX, Manager, Standards Development Division, United States Patent and Trademark Office, Alexandria, Virginia

Christopher Y. KIM, International Liaison Staff, United States Patent and Trademark Office, Alexandria, Virginia

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Arjeton UZAIRI, IT Engineer, IT Department, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Anna GRASHCHENKOVA (Mrs.), Principal Specialist, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

Valeria MAKSIMOVA (Mrs.), Deputy Head, Information Resources Development Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS) of ROSPATENT, Moscow

Olga TYURINA (Mrs.), Senior Researcher, Information, Resources Development Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS) of ROSPATENT, Moscow

Denis FOMENOK, Head of Laboratory, Federal Institute of Industrial Property (FIPS) of ROSPATENT, Moscow

FINLANDE/FINLAND

Juha REKOLA, Director, Development Division, Patents and Innovations Line, National Board of Patents and Registration, Helsinki

FRANCE

Marcel CANTET, Département de la documentation et de l'information, Recherche et développement, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

GRÈCE/GREECE

Ionnis BOUMPARIS, Deputy Director General, Industrial Property Organisation (OBI), Athens

HONGRIE/HUNGARY

Zsuzsanna TÖRÖCSIK (Mrs.), Deputy Head, Information Technology Department, Hungarian Patent Office, Budapest

IRLANDE/IRELAND

Karen RYAN (Mrs.), Patent Examiner, Patents Office, Kilkenny

ITALIE/ITALY

Cristiano DI CARLO, coordinateur informatique, Office italien des brevets et des marques, Rome

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Ibtisam SAAITE (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Richard BROWN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Shigeki KAMIYAMA, Deputy Director, Patent Information Policy Planning Office, Information Dissemination and Policy Promotion Division, General Affairs Department, Japan Patent Office, Tokyo

Takatoshi KIMURA, Deputy Director, Services and System Optimization Promotion Office, General Affairs Division, General Affairs Department, Japan Patent Office, Tokyo

Kenichiro NATSUME, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Saulė DAUKUVIENĖ (Mrs.), Deputy Head, Information and Documentation Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MAROC/MOROCCO

Mohamen EL MHAMDI, conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Javier ROA BOTELLO, Subdirector Divisional de Desarrollo de Sistemas, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial, México

Victoria ROMERO (Sra.), Segundo Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Gustavo TORRES, Asesor, Misión Permanente, Ginebra

NORVÈGE/NORWAY

Jens Petter SOLLIE, System Manager, Production and Systems, Norwegian Industrial Property Office, Oslo

Thor Magne LANGSAETER, System Coordinator, Patent Department, Norwegian Industrial Property Office, Oslo

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

KIM Dong-Hwan, Deputy Director, Technical Cooperation Team, Korean Intellectual Property Office, Daejeon

KIM In-Sook, Assistant Director, Technical Cooperation Team, Korean Intellectual Property Office, Daejeon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Lucie ZAMYKALOVÁ (Ms.), Patent Law Issues, International Department, Industrial Property Office, Prague

Petr BAMBAS, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Bogdan BORESCHIEVICI, Director, National Collection, Information System, Service Directorate, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Adriana ATANASOAIE (Mrs.), Head, Database and Electronic Information System Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Alina BOROBEICA (Mrs.), Legal Advisor, International Relations Department, Romanian Copyright Office, Bucharest

Elena Daniela COLEMAN (Mrs.), Romanian Copyright Office, Bucharest

Livia Cristina PUSCARAGIU, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Peter BACK, Divisional Director, Intellectual Property Office, Newport

Byron MORTON, IT Project Manager, Intellectual Property Office, Newport

SERBIE/SERBIA

Jasminka RELJIN (Ms.), Head, IT Department, Intellectual Property Office, Belgrade

SOUDAN/SUDAN

Adil Ahmed SAAD, Federal Council for Literary and Artistic Works, Ministry of Culture and Youth and Sports, Khartoum

Muna Mohamed ALI (Ms.), Legal Advisor, Registrar General of Intellectual Property,
Ministry of Justice, Khartoum

Mohamed Hassan KHAIR, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Johan WINTHER, Head, Patent Information, Swedish Patent and Registration Office,
Stockholm

Leif STOLT, Process Manager, Patent Information, Swedish Patent and Registration Office,
Stockholm

Gunnar LINDBOM, Project Manager, Swedish Patent and Registration Office, Söderhamn

SUISSE/SWITZERLAND

Matthias GÜNTER, Head IT, Swiss Federal Institute of Intellectual Property, Berne

THAÏLANDE/THAILAND

Supavadee CHOTIKAJAN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Galyna DOBRYNINA (Mrs.), Chairman Councilor, State Department of Intellectual
Property, Deputy Director Assistant, Ukrainian Industrial Property Institute, Kyiv

Oksana PARKHETA (Ms.), Head, Economy and Information Support Division, State
Department of Intellectual Property, Kyiv

II. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OBPI)/BENELUX OFFICE
FOR INTELLECTUAL PROPERTY (BOIP)

Jean-Marie PUTZ, IT Manager, The Hague

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(OAPI)/AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANISATION (OAPI)

Hamidou KONÉ, chef du Service des signes distinctifs, Département de la propriété industrielle, Yaoundé

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Miguel ALBRECHT, Director, Data Resources, Rijswijk

Paul BREWIN, Team Manager e-Publication, Rijswijk

Patrick LE GONIDEC, Administrator Publication, Vienna Sub-Office, Vienna

Ignacio MUÑOZ OZORES, Administrator, Directorate 4.5.2 Publication, Vienna

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT
ORGANIZATION (EAPO)

Khabibullo FAYAZOV, Vice-President, Eurasian Patent Office, Moscow

Andrey SEKRETOV, Principal Specialist, Information and Search Systems Department, Eurasian Patent Office, Moscow

OFFICE DES BREVETS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS ARABES DU
GOLFE (GCG)/PATENT OFFICE OF THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB
STATES OF THE GULF (GCC PATENT OFFICE)

Hussam Ibrahim AL-MUQHIM, IT Specialist, Riyadh

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/EUROPEAN COMMUNITY (EC)

Alexandre TRAN, Head, IT Architecture and Standards, IT Department, Office for Harmonization in the Internal Market (Trade Marks and Designs) (OHIM), Alicante

III. ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION

Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom)/European Commercial Patent Services Group (PatCom):
Pierre BUFFET (directeur général délégué, Questel Orbit, Paris)

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Bruce COX (États-Unis d'Amérique/United States of America)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Samantha HOY (Ms.) (Australie/Australia)
Anna GRASHCHENKOVA (Mrs.) (Fédération de Russie/Russian Federation)

Secrétaire/Secretary: Angel LÓPEZ SOLANAS (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/
INTERNATIONAL BUREAU OF THE
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (directeur général/Director General)

Secteur PCT et brevets, Centre d'arbitrage et de médiation et Questions mondiales de propriété intellectuelle/PCT and Patents, Arbitration and Mediation Center and Global Intellectual Property Issues Sector:

Philip THOMAS (directeur conseiller principal/Senior Director-Advisor)

Service de la classification et des normes relatives à la propriété industrielle/Classification and Industrial Property Standards Service): Antonios FARASSOPOULOS (chef/Head); Angel LÓPEZ SOLANAS (chef, section des normes et de la normalisation/Head, Standards and Documentation Section); Mary BONSELL (Mrs.) (Bureau international de l'OMPI/International Bureau of WIPO); Young-Woo YUN (administrateur chargé de l'information en matière de propriété industrielle/Industrial Property Information Officer)

Service de l'information en matière de brevets et des statistiques de propriété industrielle/ Patent Information and IP Statistics Service: Christophe MAZENC (chef, Section de l'appui informatique/Head, Information Technology Support Section)

Division des systèmes informatiques du PCT/PCT Information Systems Division: Daniel CHENG (chef, Groupe du développement des applications métiers/Head, Venture Applications Development Unit)

Division de la coopération internationale du PCT/PCT International Cooperation Division: Claus MATTHES (directeur par intérim/Acting Director)

Division des services informatiques/Information Technology (IT) Division: Roger HOLBERTON (chef, Section des applications relatives aux opérations/Head, Business Applications Section)

[L'annexe II suit/Annex II follows]

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C (tâche n° 30)
 - a) Rapport présenté par le responsable de la tâche
 - b) Projet de proposition concernant la révision de la norme ST.10/C de l'OMPI
Voir le document SCIT/SDWG/10/2.
5. Proposition de révision de la norme ST.22 de l'OMPI (tâche n° 37)
Voir le document SCIT/SDWG/10/3.
6. Proposition de révision de la norme ST.3 de l'OMPI (tâche n° 33)
Voir le document SCIT/SDWG/10/4.
7. Rapport présenté par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 (tâche n° 38)
Voir le document SCIT/SDWG/10/5.
8. Enquête sur la pratique des offices de propriété industrielle concernant les codes utilisés à des fins internes ou pour usage individuel (tâche n° 26)
Voir le document SCIT/SDWG/10/6.
9. Pratique des offices de brevets en matière de citations (tâche n° 36)
 - a) Rapport présenté par le Bureau international
 - b) Nouvelle enquête sur la pratique en matière de citations : résumé, résultats et analyse
Voir le document SCIT/SDWG/10/7.
10. Échange d'informations :
 - a) Présentation du Bureau international sur le Service d'accès numérique aux documents de priorité

- b) Rapport verbal du Bureau international sur les modifications de l'annexe C des instructions administratives du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de la norme ST.25 de l'OMPI
 - c) Rapport verbal du Bureau international sur l'utilisation de la norme ST.66 de l'OMPI par le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques
 - d) Présentation, par l'Office Européen des Brevets, du Global Patent Index.
11. Proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI (tâche n° 33)
Voir le document SCIT/SDWG/10/8.
 12. Rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques
 13. Rapport du Bureau international concernant les activités relatives aux rapports techniques annuels (ATR) sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels (tâche n° 24)
Voir le document SCIT/SDWG/10/9.
 14. Rapport verbal du Bureau international concernant le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (tâche n° 26)
 15. Examen de la liste des tâches du SDWG.
Voir le document SCIT/SDWG/10/10.
 16. Calendrier des activités
Voir le document SCIT/SDWG/10/11.
 17. Adoption du rapport sur la session
 18. Clôture de la session

[Fin de l'annexe II et du document]